L’acteur Dany Boon aurait monté une société offshore dans un paradis fiscal afin de financer son yacht à 3,5 millions pour échapper à 700.000 euros de TVA

21/09/2023 à 18h24



C’est ce que l’on appelle en termes élégants une optimisation fiscale… L’acteur Dany Boon est accusé par le Canard Enchainé d’avoir monté une société offshore dans un paradis fiscal afin de financer son yacht pour échapper ainsi à 700.000 euros de TVA. Une optimisation fiscale qui ne serait cependant pas illégale.

L’acteur et réalisateur de “Bienvenue chez les Ch’tis” et de… “Radin” s’est en effet acheté un yacht de 21 mètres de long à 3,5 millions d’euros, via une société offshore domiciliée à Antigua-et-Barbuda, un paradis fiscal.

L’hebdomadaire raconte comment l’acteur a créé une société offshore, basée à Antigua-et-Barbuda, une île réputée pour être un paradis fiscal qui fait partie, selon l’union européenne des “juridictions fiscales non coopératives”.

Ainsi, la TVA de 20 % ne s’applique pas à l’archipel du Commonwealth. Il faut noter que selon les spécialistes cette opération est légale si plusieurs conditions sont respectées car Dany Boon est en effet résident Belge, il est domicilié à Uccle, la banlieue chic de Bruxelles.

(…) JMM.com